Financements possibles

Formations Envol et Matrescence

MAJ : Février 2024

Nos formations peuvent être prises en charge !

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vous êtes salarié.e :

Faire une demande auprès votre employeur.

1. Faites une demande de devis sur notre site internet au nom de votre employeur via le formulaire de contact ou prenez rendez-vous avec nous.
2. Nous vous envoyons un devis avec le programme de formation
3. Transmettez à votre employeur le devis et le programme de formation. Il se chargera ensuite du dossier auprès de l'OPCO dont il dépend.
4. À réception de la réponse de l'OPCO, votre employeur valide le devis
5. Après la formation votre employeur envois vos documents à son OPCO pour obtenir le remboursement.

Vous êtes professionnel.le libéral.e :

Faire une demande auprès du FIFPL.

1. Faites une demande de devis sur notre site internet au nom de votre entreprise via le formulaire de contact ou prenez rendez-vous avec nous.
2. Nous vous envoyons un devis avec le programme de formation
3. Transmettez au FIFPL le devis et le programme de formation : www.fifpl.fr/videos/ tuto_engager_demande_ ligne
4. À réception de la réponse du FIFPL validez votre devis
5. Après la formation envoyez vos documents au FIFPL pour obtenir le remboursement.

Vous êtes demandeur.se d'emploi :

Faire une demande auprès de votre conseiller France Travail.

1. Nous devons disposer de votre dossier d'inscription avant toute demande de devis pour vérifier l'éligibilité de la demande (pré requis, place suffisante dans la session souhaitée etc...). Prenez rendez-vous avec nous depuis la page contact de notre site internet.
2. Nous déposons sur KAIROS le devis et le programme de formation
3. Validez votre devis sur votre espace France Travail
4. Votre conseiller doit valider le devis également sur KAIROS
5. Passage en commission: validation ou refus de prise en charge. Les frais de dossier restent à charge du demandeur.
6. Après la formation nous transmettons les documents sur Chorus pro pour être réglé : Le centre se charge de votre entrée en formation et de l'envoi des documents et factures auprès de France Travail.

Nous contacter

09 55 47 85 04

contact@envol-et-matrescence.com

NEW! **Tu peux prendre rendez-vous avec nous c'est GRATUIT et PERSONNALISÉ**

Nos formations peuvent être prises en charge !

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dirigeants d'entreprise (hors micro-entreprise) :

Crédit d'impôt

- Sachez que vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt si vous financez vous-même vos formations.
- Aussi, lorsque vous prenez la formation à votre charge, les heures que vous consacrez à vous former vous donnent droit à un crédit d'impôt.
- Ce crédit est limité à 40 heures par an.

Pour en savoir plus : https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impotformation-dirigeants-chef-entreprise

Déduction fiscale :

Les dépenses engendrées pour votre formation (déplacement, hébergement, repas, documentation ...) sont considérées comme des frais professionnels qui peuvent être en partie déductibles de vos revenus, sur votre déclaration d'impôt.
« Les frais de formation peuvent être déduits au titre des frais réels, dès lors que vous êtes salariés ou demandeur d'emploi et qu'ils sont engagés en vue de permettre l'amélioration de votre situation professionnelle ou l'accès à une autre profession ».

› *https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/ en-formation-non-remuneree-puis-je-deduireles-frais-reels*

Vous êtes issu.es de la fonction publique :

Il est possible de valoriser votre CPF. Pour cela, prenez attache auprès de la personne chargée de formation de votre service. En effet les droits acquis peuvent être convertis en heure, avec accord de commission.

Envol et Matrescence est inscrit dans une démarche d'amélioration continue et est certifié QUALIOPI depuis 2021.

Cette certification rend nos formations susceptibles d'être financée par les financements publics et mutualisés de la formation professionnelle (Pôle emploi, OPCO santé, Uniformation FIFPL, etc...)

Nous contacter

09 55 47 85 04

contact@envol-et-matrescence.com

NEW! **Tu peux prendre rendez-vous avec nous c'est GRATUIT et PERSONNALISÉ**

On vous accompagne dans votre parcours de formation

Profitez de la facilité de planification avec nos **rendez-vous téléphoniques personnalisés**, accessibles **gratuitement** via notre site internet.

Réservez un créneau de **30 minutes** pour un entretien avec l'une de nos conseillères pédagogiques.

Ensemble, nous élaborerons un parcours de formation sur mesure, parfaitement **adapté à vos besoins** et aspirations.

Nos rendez-vous sont entièrement dédiés à vous, et nous prévoyons une analyse préalable de votre demande pour vous offrir des **réponses précises et complètes à toutes vos questions**.